



PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Réunie le 25 juin 2024 à 14H00

Séance n°7

- Sur 39 membres,

Etaient présents ou représentés les 28 membres suivants

Collège des Professeurs

M. Stéphane AZOULAY
Mme Claudine BATAZZI
M. Luc PRONZATO
M. Marc DALLOZ

Collège des Autres Enseignants

M. Serge MILAN
Mme Céline MASONI-LACROIX
M. Didier FORCIOLI
Mme Sarah LABAT-JACQMIN

Collège des BIATSS

Mme Muriel BILLEREY
M. Erwan PHILIPPE
Mme Anne-Sophie COLDEFY

Collège des Etudiants

M. Maxime GRANGE

Représentants des Organismes de Recherche

Mme Frédérique LAVIROTTE, INRIA

Personnalités Qualifiées

Mme Patricia BRAUN, Cabinet In Extenso

Représentants des Etablissements Composantes

M. Alain AVENA, Villa ARSON

Représentants des Etablissements associés

Représentant du CHU de Nice

2

Représentants des collectivités territoriales

Membres absents ayant donné procuration

M. Jeanick BRISSWALTER à M. Stéphane AZOULAY
Mme Elise TOSI, SKEMA à M. Alain AVENA, Villa ARSON
M. Dominique NOBILE, INSERM à Mme Anne-Sophie COLDEFY
M. Bernard KLEYNHOFF, Conseil Régional PACA à M. Alain AVENA, Villa ARSON
Mme Barbara MEAZZI à M. Serge MILAN
M. Jean ZIEGER, PNSD à M. Marc DALLOZ
Mme Sophie BRICCA-DRUFFIN à M. Serge MILAN
M. William TATINIAN à Mme Claudine BATAZZI
Mme Anne VIGOUROUX à Mme Céline MASONI-LACROIX
Mme Alicia TEIXEIRA ALVES à M. Maxime GRANGE
M. Bernard ASSO, Conseil départemental 06 à Mme Anne-Sophie COLDEFY
M. Franck CHIKLI, Communautés Territoriales à M. Stéphane AZOULAY
Mme Nathalie HILMI, CS de Monaco à M. Marc DALLOZ

Etaient absents ou excusés les 11 membres suivants

M. Sylvain DI GIORGIO, CNRS
M. Thierry MULLER, Ecole d'Art et de Design
Mme Magali ALTOUNIAN, Métropole NCA
M. Frédéric CARLIN, INRAE
M. Emmanuel BARRANGER, CAL
Mme Marie-Pierre BALLARIN, IRD
Mme Cécile AYERBE

M. Stéphane MAZEVET, OCA
M. Rodolphe BOURRET, CHUN
M. Flavio CONTAT
M. Didier ABADIE, ERACM

Invités présents

M. Christophe PROUDHOM, Rectorat de Nice
M. Régis BRANDINELLI, DGS
Mme Emma BERTOLOTTI, VP Etudiant
Mme Nadine MARCHANDE, DRARI Paca
Mme Elodie AUDA, DGS
Mme Laetitia COCHIN, VP Vie Etudiante et de Campus
Mme Véronique VAN DE BOR, VP Egalité, Diversité, Politique Sociale
Mme Léa DEMOUSSY, DRH
M. Pascal CREMOUX, DEF
M. Jean DELLAMONICA, Faculté de Médecine
M. Boualem ALIOUAT, IUT
Mme Marie-Sophie BERGER, DAJIM
Mme Nadine GROSSO, DAJIM

La séance est présidée par M. Stéphane AZOULAY, Vice-Président du Conseil d'administration et des Moyens. Elle débute à 14h00.

3

I – QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

1) VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 MAI 2024

Présentation de M. Stéphane AZOULAY, Vice-président du Conseil d'Administration et des Moyens

M. Erwan PHILIPPE demande qu'une correction soit apportée sur la description des votes au point numéro 2. En effet, les votes exprimés en CSAE étaient 4 votes défavorables et non 4 abstentions.

M. Stéphane AZOULAY en convient. Par ailleurs, au point 3, le projet de décret a reçu 5 voix favorables et 4 abstentions.

Le procès-verbal du 28 mai 2024 est approuvé à la majorité des voix avec 27 voix favorables et 1 abstention.

2) DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE DU SERVICE COMMUN « UNICA SPORT »

Présentation de Mme Laetitia COCHIN, Vice-présidente Vie étudiante et de Campus

Mme Laetitia COCHIN rappelle que les statuts du Service commun de sports ont été refondés deux ans plus tôt avec la mise en place d'un comité de pilotage permettant de déterminer la

politique sportive de l'établissement. Ce comité de pilotage était basé sur l'ancienne mandature, de sorte qu'il convient de le renouveler. Ce comité inclut : le Président de l'Université, le Directeur du service UNICA Sport (Olivier MARTY), le directeur ou la directrice du département disciplinaire STAPS (Corentin CLEMENT-GUILLOTIN), deux enseignants ou enseignantes élus parmi ceux réalisant une partie de leur service au sein d'UNICA Sport (Yann RIBEYRE et Michèle LEBARD), deux membres élus parmi les membres du département disciplinaire STAPS (Florent IZZO, Khoufrenne DOUMA), deux étudiants – dont la Vice-présidente des étudiants (Emma BERTOLOTTI), un étudiant choisi par le CAC (Soren BORNEMANN), deux représentants des services administratifs de l'Université – à savoir, le Directeur de la vie universitaire (Pierre BARONE) et un représentant des personnels BIATSS.

Il convient donc pour le Conseil d'administration, sur proposition du Président, de nommer quatre membres. Deux candidats représentant les enseignants-chercheurs sont proposés pour faire partie de ce comité de pilotage, à savoir : Mme Christine GAILHBAUD et M. Patrick CASSAM CHENAI. Le Président propose également les candidatures de Mme Angélique GUITARD et M. Vincent PINOTEAU pour représenter les établissements composantes, EPST et établissements associés de l'Université Côte d'Azur. Ces quatre membres sont très engagés dans le sport et disposent tous d'une expérience sportive.

Pour information, le COPIL détermine la politique sportive, vote le budget d'UNICA Sport, prépare l'offre sportive et réfléchit éventuellement à des actions thématiques.

L'instance se compose également de deux à quatre personnalités extérieures proposées par le COPIL. La liste de ces personnalités sera donc présentée ultérieurement au Conseil d'administration.

4

Les désignations de Mme Christine Gailhbaud (EUR Lex) et M. Patrick Cassam Chenai (Labo Dieudonné) en qualité de représentants enseignants-chercheurs et de Mme Angélique Guitard, (Responsable Administrative du Laboratoire Artémis, OCA), et M. Vincent Pinoteau (Ingénieur Régional de Prévention et de Sécurité Référent Régional Développement Durable, CNRS) en qualité de représentants des établissements composantes, EPST et établissements associés, au Comité de Pilotage «UniCASport» sont approuvées à la majorité des voix avec 25 voix favorables et 1 abstention.

Mme Laetitia COCHIN propose de dresser le bilan des actions menées par UNICA Sport en fin d'année.

II - QUESTION STRATÉGIQUE

3) ADOPTION DE LA CONVENTION PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC – PARKING SUD CAMPUS CARLONE

Présentation de Mme Élodie AUDA, Chargée de Mission Stratégie Immobilière

Mme Élodie AUDA explique que le projet vise à conclure un partenariat avec la Régie Parcs d'Azur, un établissement de la Métropole Nice-Côte d'Azur en charge de la gestion du stationnement dans la Métropole. L'Université a été approchée par la Régie pour lui proposer un partenariat sur le site de Carlone. En effet, l'Université dispose d'un parking en face de l'établissement qui n'est plus utilisé depuis 2019 pour des raisons de sécurité, alors que les

travaux nécessaires représentent un budget d'environ 900000 euros. Dès lors, la Régie a proposé de réaliser les travaux de réhabilitation. En étudiant sa structure, elle s'est rendu compte qu'il était nécessaire de détruire entièrement le bâtiment en raison de défauts structurels majeurs. La Régie propose donc d'investir à hauteur de 3,5 millions d'euros pour la reconstruction de ce parking, en contrepartie de quoi la Régie sera autorisée à exploiter le bâtiment durant 25 ans. Ainsi, la Régie prendrait entièrement en charge le parking en gérant la maintenance et l'entretien, ainsi que tous les aspects sécuritaires. Puis au-delà des 25 ans, l'Université pourrait décider de reprendre le bâtiment en gestion directe.

Un bilan sera dressé chaque année avec la Régie Parcs d'Azur, afin de voir si les conditions d'exploitation sont toujours satisfaisantes et continuent de répondre aux besoins de l'Université. D'ailleurs, il a été négocié de réserver à l'Université des places aux étudiants, à hauteur de 80 places disponibles entre 7 heures 30 et 18 heures 30 – avec un tarif préférentiel de 0,50 euro de l'heure (2,40 euros pour le tarif public).

M. Stéphane AZOULAY ajoute que le projet a été conduit en lien avec le Campus qui a défini le nombre de places nécessaires pour ses étudiants. En outre, des discussions se poursuivent afin de définir le nombre de places du parking à vélos. En tout état de cause, l'Université aurait été dans l'incapacité de réaliser des travaux sur ledit parking, au regard des charges qui pèsent sur elle.

Mme Emma BERTOLOTTI souhaite être certaine que le prix du stationnement sera bien de 0,50 euro de l'heure.

5 M. Régis BRANDINELLI le confirme. Des indices de révision seront prévus dans le contrat, de sorte que les tarifs applicables aux étudiants augmenteront proportionnellement aux tarifs applicables aux riverains.

M. Erwan PHILIPPE souhaite savoir à quoi correspondent les 80 places réservées à l'Université. En outre, le coût de 0,50 euro par heure peut s'avérer élevé au cumul sur le mois. N'aurait-il pas été plus judicieux de prévoir un abonnement ?

M. Stéphane AZOULAY explique que ces places de stationnement dédiées aux voitures seront réservées aux étudiants, et non aux agents qui disposent déjà d'un parking.

Mme Élodie AUDA précise que l'hypothèse d'une tarification à la journée et d'un abonnement a été étudiée. Cependant, les données collectées par l'Université montrent que les étudiants ne sont présents sur site que deux à trois heures par jour, ce qui a conduit à opter pour la tarification à l'heure.

M. Stéphane AZOULAY ajoute que, à l'heure actuelle, les étudiants stationnent sur la voie publique où les coûts de stationnement sont très élevés. De plus, les places réservées ne seront pas nominatives.

Mme Sarah LABAT JACQMIN s'étonne que les recettes horaires doivent augmenter annuellement, selon les projections présentées.

Mme Élodie AUDA fait savoir que ces données correspondent à l'indexation prévue sur la partie stationnement du public, et non aux tarifs étudiants.

M. Luc PRONZATO s'interroge au sujet d'une éventuelle coquille au sujet de l'échéance de l'engagement dans le document présenté.

Mme Élodie AUDA confirme l'erreur. L'engagement prendra fin en 2049. En outre, Régie Parcs d'Azur prévoit une ouverture en 2026.

Mme Emma BERTOLLOTTI émet un avis mitigé quant au nombre restreint de places réservées.

M. Stéphane AZOULAY remarque qu'il s'est lui aussi d'abord étonné de ce faible nombre. Néanmoins, il convient de faire confiance aux statistiques de l'enquête conduite par le campus qui a abouti à ce quota de 80 places.

Mme Elodie AUDA insiste sur le faible coût du stationnement. En outre, il ne faut pas craindre cette coopération entre institutions publiques – car toutes deux ne sont pas guidées par la quête de profit. Enfin, si l'établissement avait les moyens de financer ce projet lui-même, il l'aurait fait.

Un point d'atterrissage aura lieu deux ans après l'ouverture du parking, ce qui permettra d'équilibrer le contrat.

Mme Anne-Sophie COLDEFY souhaite être certaine que les places seront bien réservées aux étudiants.

M. Stéphane AZOULAY le confirme. Des paramétrages seront prévus pour réserver les places.

M. Erwan PHILIPPE souligne que les besoins en places des étudiants peuvent varier durant l'année, en fonction des périodes.

M. Stéphane AZOULAY reconnaît que les besoins peuvent varier. Toutefois, il est préférable de proposer ces places à un tarif préférentiel, plutôt que de ne rien offrir du tout comme c'est le cas actuellement.

La convention est soumise au vote des administrateurs, sous réserve de l'autorisation de l'administration en charge du domaine.

La convention portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public – Parking Sud Campus Carlone est approuvée à la majorité des voix, 20 voix favorables, 1 voix défavorable et 7 abstentions.

III – QUESTION RESSOURCES HUMAINES

4) PRÉSENTATION DU BILAN DU PLAN ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE 2021-2023 ET ADOPTION DU NOUVEAU PLAN ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE 2024-2026

Présentation de Mme Véronique VAN DE BOR, Vice-Présidente Égalité Diversité Politique Sociale et de Mme Léa DEMOUSSY, Pôle développement RH

Mme Véronique VAN DE BOR indique que la présentation du plan répond à des obligations légales nationales et européennes. Le plan de l'établissement présente deux points de plus que

ceux exigés par la réglementation. Ainsi, ces deux axes concernent : la mixité au sein des filières et la déconstruction des stéréotypes ainsi qu'un axe sur l'intégration du genre dans la recherche et l'enseignement supérieur.

La méthodologie du nouveau plan égalité professionnelle a été instaurée par l'Université Côte d'Azur qui est la seule université de France à prévoir une telle méthodologie. En outre, une continuité existe entre les plans et des actions innovantes y sont également intégrées.

Le précédent plan reposait sur les quatre axes obligatoires suivants :

- les écarts de rémunération;
- l'évolution de carrière;
- l'articulation des temps de vie;
- la prévention des violences sexistes et sexuelles.

Le précédent plan contenait également un axe déconstruction des stéréotypes et mixité dans les filières. Les indicateurs de réalisation des actions sont repris dans le diaporama, étant entendu que certaines d'entre elles ont été complètement réalisées, que d'autres sont en cours de mise en œuvre et que d'autres n'ont pu être déployées, faute de moyens.

Sur l'axe « écarts de rémunération », la Direction a créé des indicateurs de pilotage et de suivi par catégorie et statuts. Les résultats de ces indicateurs figurent dans le bilan et le RSU.

Sur l'axe « égal accès des femmes et des hommes aux corps, grades et emplois de la fonction publique », il apparaît que l'établissement a presque atteint l'ensemble des objectifs fixés, en améliorant les pratiques de recrutement, en communiquant de manière non genrée sur les offres d'emploi ou en communiquant sur les biais inconscients lors des recrutements, par exemple.

Sur l'axe « articulation des temps de vie », de nombreuses mesures ont été prises. Ainsi, un *benchmark* a été prévu pour l'instauration de crèches et de modes de garde et des analyses sur les pratiques de télétravail ont été menées.

Sur le dernier axe concernant la « prévention des violences sexistes et sexuelles », l'intégralité des objectifs fixés est désormais atteinte. Un plan d'action de lutte contre les discriminations sera prévu.

Sur l'axe « déconstruction des stéréotypes et mixité dans les filières », de nombreux indicateurs ont été construits, permettant de mesurer les marges de progression.

M. Luc PRONZATO souhaite savoir si des études seront menées pour savoir pourquoi les taux de réussite masculins sont moins élevés que ceux des femmes.

Mme Véronique VAN DE BOR confirme que la question se pose. Il convient de s'interroger sur ces résultats. De plus, ces statistiques doivent permettre de déconstruire les stéréotypes de genre laissant penser que les hommes réussissent mieux que les femmes dans les filières scientifiques et informatiques. Il s'agira de transformer la communication à l'égard des jeunes publics et de mettre en avant des carrières féminines, notamment.

La filière la plus déséquilibrée sur le plan de la répartition femmes/hommes est celle de l'électronique, puis viennent l'informatique, les mathématiques et la physique-chimie. En 2022, sur 41 licences de l'Université Côte d'Azur, seulement 6 étaient mixtes (répartition femmes/hommes à hauteur de 45 à 55 % pour chaque sexe).

Mme Léa DEMOUSSY fait savoir que l'établissement doit proposer un nouveau plan pour la période 2024 – 2026. Dans cet objectif, trois ateliers ont été organisés afin de coconstruire le plan avec les parties prenantes et de mettre en œuvre une démarche constructive, ce qui permettra de tenir compte des remontées du terrain : un atelier cadrage, un atelier idéation et un atelier approche projet. Les organisations syndicales ont été conviées à ces ateliers, mais aussi la communauté UNICA au sens large, afin de multiplier les points de vue.

Ces ateliers ont permis d'émettre 80 propositions qui ont été évaluées en fonction de leur faisabilité et des contraintes, et qui ont abouti à l'élaboration du plan transmis aux administrateurs. En outre, les participants ont souhaité promouvoir les deux axes mentionnés plus tôt (mixité au sein des filières et déconstruction des stéréotypes; intégration du genre dans la recherche), d'autant qu'il serait dommage que l'Université n'intègre pas les axes relatifs à la recherche au dit plan.

L'axe « intégration du genre dans la recherche » vise à promouvoir et encourager les recherches sur ces questions, de manière à alimenter l'action de l'Université, mais aussi promouvoir la recherche sur le genre plus largement.

Des actions ainsi que des projets clés ont été définis pour chaque axe :

- Pour l'axe « écarts de rémunération », le projet clé visera à enquêter sur le travail invisible, c'est-à-dire les tâches effectuées de manière plus ou moins invisible. Il s'agira également de sensibiliser les équipes à ces tâches qui ne sont pas toujours valorisées financièrement ou pour la progression des carrières.
- Pour l'axe « évolution des carrières », le projet clé consistera à créer un parcours d'accompagnement des carrières pour les enseignants-chercheurs et doctorantes. Les femmes sont très représentées chez les MCF, mais très peu chez les PR, de sorte qu'il convient de casser les plafonds de verre en incitant les femmes à passer l'HDR et les différents concours, via des ateliers collectifs et de l'accompagnement. Un cycle de formation sera organisé sur les VSS également et la sensibilisation des comités de sélection sera poursuivie.
- Pour l'axe concernant « l'articulation vie professionnelle/vie personnelle », le projet clé consistera à élaborer un guide informatif à destination des agents parents, afin qu'ils prennent connaissance de l'ensemble de leurs droits. Des actions seront également menées pour faciliter l'allaitement et l'enquête sur le télétravail sera reconduite. Enfin, une enquête sera menée sur la santé au travail.
- Pour l'axe « prévention des violences sexistes et sexuelles », l'établissement définira une communication ciblée à destination des étudiants et étudiantes et de la communauté UNICA.
- Pour l'axe « mixité au sein des filières et la déconstruction des stéréotypes », des projets seront menés par des correspondants enseignants-chercheurs ayant conduit des projets sur la question. Une convention pourrait être conclue avec le Rectorat, afin de mener des actions en amont de l'Université pour lutter contre l'absence de mixité dans les filières.
- Pour l'axe « intégration du genre dans la recherche », l'Université envisage de créer un prix pour récompenser les travaux de recherche, dès le Master. L'objectif final est d'intégrer le Groupement d'intérêt scientifique – Institut du Genre, pour impulser la dynamique de recherche. Cette intégration au GIS permettrait de pouvoir répondre à des appels à projets et d'obtenir des financements.

M. Serge MILAN demande si un référentiel spécifique existe à cet égard.

Mme Véronique VAN DE BOR confirme que l'intérêt de cet axe consiste à mieux accompagner les chercheurs, alors que les recommandations européennes préconisent d'intégrer ces enjeux à l'ensemble des travaux de recherche. Il s'agit d'accompagner au mieux les chercheurs pour mieux intégrer ces enjeux à leurs travaux.

La première journée d'étude «genre et sexe» a permis de rassembler l'ensemble des disciplines. Ces réunions pourraient être l'occasion de créer des ponts entre les disciplines et d'engager des collaborations entre les chercheurs, sans incidence des disciplines travaillées.

Mme Sarah LABAT-JACQMIN souligne que le fait d'organiser les réunions à des horaires appropriés permettrait aux pères d'exercer au mieux leur rôle, en allant chercher leurs enfants à l'école, par exemple. Il convient donc de moduler au mieux le planning des réunions pour lutter contre ces difficultés.

Mme Véronique VAN DE BOR l'admet. Le plan présenté en l'espèce ne reprend pas toutes les actions menées par l'Université. D'autres mesures peuvent être engagées en parallèle et au fur et à mesure.

Le nouveau Plan Égalité Professionnelle 2024-2026 est adopté à la majorité des voix, 22 voix favorables et 6 abstentions.

IV – QUESTION FINANCIÈRE

5) ADOPTION DES TARIFS UNICA 2024-3

Présentation de M. Stéphane AZOULAY, Vice-président du Conseil d'Administration et des Moyens

M. Stéphane AZOULAY explique que de nouveaux tarifs sont proposés pour la location d'espaces extérieurs de prestige. Cette délibération vise à formaliser le tarif de certaines visites, photos ou visites guidées.

M. Erwan PHILIPPE demande à propos du tarif *Tour operator* à 60 euros s'il s'agit de la parole du guide accompagnateur externe à l'université.

Mme Élodie AUDA précise que le guide exerçant une activité rémunérée sur un espace du domaine public, nous sommes légalement obligés d'appliquer un tarif lorsqu'un guide privé est présent avec un groupe de visiteurs.

Les tarifs de locations d'espaces extérieurs dans le cadre de la mission UCAPrestige sont adoptés à la majorité des voix, 22 voix favorables, 1 voix défavorable et 3 abstentions.

III - QUESTION FORMATION & VIE UNIVERSITAIRE

6) MODIFICATION DE LA CAPACITÉ D'ACCUEIL EN 2EME ANNÉE D'ODONTOLOGIE

Présentation de M. Pascal CREMOUX, Directeur des Études et de la Formation

Un avis favorable du Conseil académique du 16 mai 2024 a été rendu.

M. Pascal CREMOUX explique que l'UFR d'odontologie souhaite accueillir des étudiants étrangers (hors UE) dans sa filière. Il s'agirait donc d'ouvrir une place supplémentaire en deuxième année, ce qui porterait le nombre de places à 57.

La modification de la capacité d'accueil en 2ème année d'odontologie est approuvée à la majorité, 20 voix favorables, 1 voix défavorable et 7 abstentions.

7) DEMANDE DE RENOUELEMENT D'ACCRÉDITATION DU CENTRE CLES (CERTIFICAT DE COMPÉTENCES EN LANGUES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR)

Présentation de M. Pascal CREMOUX, Directeur des Études et de la Formation

Un avis favorable du Conseil académique du 6 juin 2024 a été rendu.

M. Pascal CREMOUX invite les administrateurs à se prononcer sur les changements tarifaires du certificat. Le CLES est gratuit pour les étudiants dont les études l'exigent. Le tarif passera de 30 euros à 40 euros pour les étudiants de l'Université et de 50 euros à 80 euros pour les personnes extérieures.

10 Mme Sarah LABAT-JACQMIN s'inquiète des niveaux en langue des étudiants. Il serait pertinent de proposer des formations en langue.

M. Stéphane AZOULAY fait savoir que, en fonction des composantes, les étudiants peuvent bénéficier d'atelier de formation aux langues. Il n'existe pas de politique homogène en la matière dans l'établissement.

La demande de renouvellement d'accréditation du centre CLES (Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur) est approuvée à la majorité, 19 voix favorables et 9 abstentions.

8) MODIFICATION DU DISPOSITIF D'ATTRIBUTION DE BOURSES DE MOBILITÉ DE L'EUR LIFE

Présentation de M. Pascal CREMOUX, Directeur des Études et de la Formation

Un avis favorable du Conseil académique du 6 juin 2024 a été rendu.

M. Stéphane AZOULAY rappelle que le Conseil d'administration a validé un grand nombre de dispositifs de bourses de mobilité pour les différentes composantes de l'Université.

M. Pascal CREMOUX explique que la délibération vise à proposer la bourse EUR Life aux étudiants du Master Neurosciences qui vient d'être créé. En outre, il s'agit de modifier les dates

de versements de la bourse qui passeront du 10 janvier et 10 avril aux premier et quatrième mois de stage.

M. Luc PRONZATO regrette que la mesure ne soit pas homogène pour tout l'établissement.

M. Stéphane AZOULAY objecte que le montant maximal par année a été fixé par le Conseil d'administration. Toutefois, les composantes sont libres d'organiser les versements comme elles le souhaitent. En tout état de cause, chaque étudiant reçoit un montant mensuel identique.

Les procédures d'attribution de bourses de mobilité au bénéfice d'étudiants français ou étrangers inscrits dans le Master 2 relevant de l'Ecole Universitaire de Recherche « Life & Health Sciences Graduate School » - LIFE et de bourses de mobilité dans le cadre du projet Campus-Franco Indien de l'Ecole Universitaire de Recherche « Life & Health Sciences Graduate School » - LIFE sont approuvés à la majorité, 26 voix favorables et 2 abstentions.

9) VALIDATION DE LA CAMPAGNE 2024 DES DIPLÔMES D'ÉTABLISSEMENT

Présentation de M. Pascal CREMOUX, Directeur des Études et de la Formation

Un avis favorable du Conseil académique du 6 juin 2024 a été rendu.

M. Pascal CREMOUX rappelle que l'ensemble des diplômes d'établissement existant à l'Université Côte d'Azur ont été retravaillés deux ans plus tôt. Dès lors, en l'occurrence, il s'agit simplement de lister les créations de diplômes qui sont les suivantes :

- LE DIU « certificat Quantum Aware » de l'EUR Spectrum;
- Les certificats universitaires « Instruments fiscaux de la production audiovisuelle », « Comptabilité de la production audiovisuelle » et « Suite Xotis et administration de production audiovisuelle » de l'EUR CREATES, issus d'un DU préexistant;
- Les DU « Utilisation de l'hypnose par les soignants » et « Communication Médias et Cancers » pour la Faculté de médecine;
- Le DU « Formation continue en Sciences Odontologiques » pour la Faculté d'odontologie;
- Les six certificats du DIU en droit monégasque pour la Faculté de droit;
- Le DU « Métiers de l'Éducation Artistique et Culturelle (DU MEAC) » pour l'INSPE.

Le Conseil d'administration est également invité à se prononcer sur des modifications tarifaires pour des DU préexistants.

M. Luc PRONZATO souligne que le Conseil académique (CAC) a émis des avis négatifs sur certains de ces diplômes.

M. Pascal CREMOUX rappelle que l'avis prééminent est celui de la Gouvernance et du CAC. Jusqu'à présent, les avis d'équilibre financier n'étaient pas fournis. Dès lors, l'analyse conduite est une analyse froide d'opportunité consistant à étudier les coûts et les revenus. Lors de l'ouverture d'une formation, il convient de vérifier si les ressources humaines sont disponibles et si l'équilibre financier est possible. Si ces deux critères ne sont pas remplis, l'administration fait savoir que la proposition semble déséquilibrée, sans prendre de décision. Toutefois, si

l'établissement détermine que la décision est stratégique, il est possible que le CAC approuve des propositions déséquilibrées.

En outre, les rapporteurs du Conseil académique peuvent également émettre des avis. Puis, le sujet est retravaillé en Conseil académique.

M. Luc PRONZATO s'enquiert de la méthode d'analyse employée.

M. Stéphane AZOULAY explique que l'établissement a recours à la méthode P2CA définie par le ministère. L'analyse est donc moyennée. Néanmoins, cette analyse est totalement étudiée lors de la constitution du dossier. Ainsi, un DU en ligne représente un coût moindre qu'un DU sur site.

M. Luc PRONZATO constate que les coûts peuvent également être sous-évalués.

M. Stéphane AZOULAY en convient. Les coûts sont affinés par la suite, étant entendu que les DU impliquent rarement la réalisation de travaux pratiques.

Pour la fermeture de DU préexistants, le CAC est invité à se prononcer sur l'absence de rentabilité de la formation.

M. Pascal CREMOUX ajoute qu'une analyse est conduite au bout de deux ans, afin de voir si les objectifs prévisionnels de la formation sont atteints. Pour le DU « Métiers de l'Éducation Artistique et Culturelle (DU MEAC) », le CAC a demandé qu'un bilan soit dressé en fin d'année universitaire en fin d'année 2024-2025, car des débats ont eu lieu sur le nombre d'étudiants potentiels du DU.

La création du DIU « certificat Quantum Aware » de l'EUR Spectrum est approuvée à la majorité, 23 voix favorables, 3 voix défavorables et 2 abstentions.

Les créations des certificats universitaires « Instruments fiscaux de la production audiovisuelle », « Comptabilité de la production audiovisuelle » et « Suite Xotis et administration de production audiovisuelle » de l'EUR CREATES sont approuvées à la majorité, 21 voix favorables, 3 voix défavorables et 4 abstentions.

La création du DU « Utilisation de l'hypnose par les soignants » de la faculté de Médecine est approuvée à la majorité, 26 voix favorables et 2 abstentions.

La création du DIU « Communication Médias et Cancers » de la faculté de Médecine est approuvée à la majorité, 24 voix favorables et 3 abstentions.

La création du DU « Formation continue en Sciences Odontologiques » de la faculté d'Odontologie est approuvée à la majorité, 23 voix favorables et 5 abstentions.

Les créations des certificats n° 1 à n° 6 et du DIU Droit monégasque sont approuvées à la majorité, 17 voix favorables, 5 voix défavorables et 5 abstentions.

La création du DU « Métiers de l'Éducation Artistique et Culturelle (DU MEAC) » de l'INSPE est approuvée à la majorité, 15 voix favorables, 10 voix défavorables et 3 abstentions.

Les renouvellements des DU sont approuvés à la majorité, 18 voix favorables, 3 voix défavorables et 7 abstentions.

Le renouvellement du DU « *Showrunner* » de l'EUR CREATES est approuvé à la majorité, 17 voix favorables et 10 voix défavorables.

POINT PRÉSENTÉ POUR INFORMATION

- Présentation de l'IMREDD (Institut Méditerranéen du Risque de l'Environnement et du Développement Durable)
Retiré de l'ordre du jour

Plus rien ne reste à délibérer, la séance est levée à 16H00
Dates du prochain conseil d'administration : 16 juillet 2024